

points

DE REPÈRES

Loi Devaquet : le feu aux poudres ?



► Hervé
Le Fiblec



Dans la galerie d'images des mobilisations sociales, celle de l'automne 1986, qui vit la jeunesse se dresser contre le projet du ministre Alain Devaquet d'instaurer une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur et une autonomie pédagogique renforcée des universités, occupe une place importante. En réponse, différée, aux actions des partisans de l'école privée de 1984, elle marque le retour des forces de progrès dans la rue, cinq ans après l'alternance qui vit l'arrivée de la gauche au pouvoir pour la première fois dans l'histoire de la Cinquième République.

Elle contribue aussi à la construction d'un mythe du mouvement social, dont la genèse est à chercher du côté de mai 68, celui d'une jeunesse dont la mobilisation est forcément triomphante, ou du moins profondément transformatrice du rapport de forces.

Elle a aussi été l'objet de nombreux discours, à chaud ou *a posteriori*. Sans doute parce qu'ils sont le fait d'acteurs du mouvement, ou parce qu'ils font le choix d'un point de vue centré sur les organisations étudiantes, ceux-ci n'abordent tous les événements que comme s'ils étaient le produit d'un mouvement purement autonome de la jeunesse, minimisant le contexte général, ainsi que le rôle joué par le syndicalisme, notamment enseignant, dans la construction de l'action et du rapport de forces.

Pour reprendre une métaphore de Georges Séguy, secrétaire général de la CGT, si le contenu du projet gouvernemental, l'action des mouvements étudiants et la répression du 4 décembre (marqué par la mort de Malik Oussekin) ont « mis le feu aux poudres, pour qu'il y ait explosion, il fallait qu'il y ait une réserve de poudre suffisante ».

L'accumulation des motifs de mécontentement au sujet des orientations de la politique éducative du gouvernement, mais aussi la convergence des mobilisations impulsées et construites par les syndicats enseignants, ont justement largement contribué à l'accumulation des poudres.

C'est à l'étude de cette accumulation et de son contexte, politique et syndical, que la présente étude va s'attacher.



**La manifestation du 10 décembre 1986 :
point d'orgue du mouvement**



Tête de manif, de gauche à droite : Bouchareissas (CNAL), Barbarant (SNI-Pegc), Pommateau (FEN), Boullier (SGEN), Monique Vuailat (SNES), ? (UNEF), Duveau (SNESup), Bouillon (SNPEN), Rouyer (SNEP)

1- La genèse d'un projet

Le projet de loi sur l'université, passé à la postérité sous le nom de « Loi Devaquet » est un des premiers textes législatifs portés par le gouvernement de Jacques Chirac. Après la victoire de la coalition de droite RPR-UDF aux élections législatives du 16 mars 1986, celui-ci a été nommé très rapidement Premier ministre par François Mitterrand, inaugurant la première cohabitation de la V^e République. Le nouveau locataire de Matignon prononce son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 9 avril.

Il est remarquable que son long programme n'aborde la question de l'éducation et de l'enseignement supérieur que tardivement, bien après l'énoncé du plan de travail du gouvernement, parmi les sujets « de fond », mais au final secondaires. Le Premier ministre, qui d'ores et déjà prépare l'élection présidentielle de 1988, ne dispose que d'un bref temps d'action politique : on peut raisonnablement penser qu'il n'entend les traiter que plus tard, peut-être après son accession à l'Élysée.

Pourtant, le projet est finalisé deux mois plus tard et présenté le 9 juin au Conseil d'État pour avis. Adopté par le Conseil des ministres le 11 juillet, il est immédiatement déposé sur le bureau du Sénat, et devient, avec les privatisations et les mesures de « libéralisation » de l'économie, un projet phare de la nouvelle majorité.

Une loi « de revanche » ?

Depuis la fin des années 1960, la droite avait largement perdu la bataille idéologique sur l'école. Après mai 68, sa conception élitiste, souvent qualifiée de « malthusienne », était largement contestée. Sans réelle orientation, si ce n'est de gérer le système en essayant de contenir autant que possible, sans grand succès, la pression pour la démocratisation, la droite s'était retrouvée au moment de l'alternance de 1981 dans l'incapacité de porter un discours cohérent en réponse à la politique mise en œuvre par la gauche.

L'échec de la promesse de Mitterrand de réaliser un « Service public unifié et laïque d'éducation nationale » (SPULEN), même sous la forme édulcorée proposée par Alain Savary, avait été interprété, en 1984, comme la victoire de la très forte mobilisation des partisans de l'école privée, en grande partie orchestrée par les partis de droite. Cela avait changé le rapport de force. Bien que

l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac, affirmé par Jean-Pierre Chevènement, ait permis à la gauche de rebondir sur cet échec assez cuisant, la droite était désormais convaincue qu'elle pouvait reprendre la main sur le débat éducatif.



Première cohabitation : François Mitterrand et Jacques Chirac. Aux élections législatives de mars 1986, le groupe RPR-UDF est majoritaire, à 2 sièges près.

Le discours prononcé le 24 mai 1984 à l'Assemblée nationale par Jacques Chirac, présentant une motion de censure sur la question de l'école privée, est représentatif de cette offensive idéologique. Le député de la Corrèze affiche une ligne directrice : lutter contre « la passion de l'égalitarisme, qui a inspiré des générations de pseudos-experts en innovation pédagogique »¹. Il renie la mise en place du collège unique « inspirée des idées [des] socialistes et communistes », et met en avant le « mérite », « l'effort », la « discipline ».

Il énonce aussi clairement la volonté de la droite de réhabiliter la sélection, « tabou depuis 1968 », et développe : « il est de l'intérêt des étudiants que les universités filtrent davantage leurs recrues ». Il insiste aussi sur l'accroissement d'une autonomie pensée comme mise en concurrence : « dans un système concurrentiel, chaque université doit devenir garante de la valeur de ses diplômés ». Les éléments fondamentaux du débat sur la loi Devaquet sont donc déjà posés, deux ans plus tôt.

Un travail d'approfondissement technique va cependant être mené, avec comme opérateur stratégique le « Club 89 »², dont une des

¹ JO des débats de l'Assemblée nationale, 25 mai 1984.

²Groupe de réflexion créé aux lendemains de la défaite de 1981 par

animatrices est Nicole Catala, professeure à Assas. C'est dans ce cadre qu'est annoncée en février 1985 la volonté commune du RPR et de l'UDF d'abroger la loi Savary sur l'université, adoptée tout juste un an plus tôt. En novembre, un colloque du même club donne les grandes orientations en matière d'enseignement supérieur.

La plate-forme électorale signée le 16 janvier 1986 entre le RPR et l'UDF reste cependant assez évasive sur plusieurs des questions posées. Il y est bien question de l'abrogation de la loi Savary, de la pleine autonomie des universités et de la possibilité pour elles de délivrer leurs propres diplômes. Pas un mot, en revanche, de la sélection à l'entrée des universités, même si, en creux, cela peut être considéré comme la conséquence « logique » de l'autonomie.

Une lutte interne à la nouvelle majorité ?

Au fil du temps, une lecture des événements s'est imposée, faisant d'Alain Devaquet, le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, une victime innocente d'un projet qui lui aurait été imposé. Celle-ci doit beaucoup au plaidoyer *pro domo* de l'ancien ministre, paru en 1988³, et à la considération du monde universitaire que ce dernier a gagnée dans ses fonctions d'enseignant-chercheur.

Dans la réalité, Devaquet n'a rien d'un intellectuel égaré en politique, un « malgré-lui » naïf et manipulable. Chiraquien convaincu, député de Paris à 35 ans, il est alors propulsé par son mentor au secrétariat général du RPR. Le durcissement de Chirac vis-à-vis du président de la République Giscard d'Estaing, aboutissant à « l'appel de Cochin »⁴, dans lequel il assimile l'UDF au « parti de l'étranger », crée des remous au sein du parti néo-gaulliste. Éloigné provisoirement de l'avant-scène, par son remplacement par Bernard Pons fin 1979, puis par son échec aux législatives de 1981 (il est battu par Georges Sarre), il se remet en selle en 1983, lorsqu'il est élu maire du XI^e arr. de Paris.

des élus du RPR, il périclité dans les années 1990.

³ A. Devaquet, *L'Amibe et l'Étudiant : université et recherche, l'état d'urgence*, Odile Jacob, 1988 ; voire notamment les pages 53 et suivantes, où il expose les relations glaciales entre le ministre et Y. Durand.

⁴ Jacques Chirac, maire de Paris, président du RPR et ancien Premier ministre de Valérie Giscard d'Estaing, soigné à l'hôpital Cochin à la suite d'un accident de la route, publie un communiqué le 6 décembre 1978 avant les élections européennes, qui est une véritable déclaration de guerre à l'UDF et à VGE, préparant en fait sa candidature à la prochaine élection présidentielle.

⁵ Figure de la « nouvelle droite », Blot est co-fondateur du « Club de



Alain Devaquet, 45 ans, ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud, agrégé de physique-chimie et docteur ès sciences en chimie

C'est donc un fidèle parmi les fidèles du nouveau Premier ministre. Celui-ci lui est d'ailleurs redevable, car Alain Devaquet a finalement avalé la couleuvre de sa relégation à une place de non-éligible sur la liste parisienne pour les élections législatives, et a accepté malgré tout de mener celle des régionales, qui se tiennent le même jour. Sa nomination au gouvernement est aussi un « renvoi d'ascenseur ».

Bien qu'il se présente comme un « modéré », voire un « centriste », il est parfois rappelé que son directeur de cabinet, lorsqu'il était à la direction du RPR, n'était autre qu'Yvan Blot⁵.

C'est cependant un autre groupe qui est à la manœuvre dans les semaines qui précèdent l'alternance. Sous la houlette du géographe Jean Bastié, s'est mis en place un « Groupe d'études pour la rénovation de l'université française » (GERUF) qui associe la direction de la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur⁶ (dont Bastié est le secrétaire général) et celle de l'UNI⁷. La cheville ouvrière du GERUF est cependant le recteur Yves

l'Horloge ». Après avoir plaidé à la fin des années 80 pour une alliance avec le FN, il sera ensuite élu de ce parti, avant d'animer un groupuscule aux frontières de la droite et de l'extrême-droite.

⁶ La FNSAESR, créée en 1948, est un des syndicats constitutifs, avec le SNALC, de la CSEN en janvier 1984. Par la suite, elle prendra le nom de « Sup Autonome » (2012) et rejoindra FO (2014).

⁷ L'Union Nationale Inter-universitaire, créée en 1969, est une association directement liée à la droite gaulliste. Sans être à proprement parler un syndicat étudiant (car ses membres ne sont pas forcément étudiants), elle se présente régulièrement aux élections universitaires dans les collèges d'étudiants.

Durand. Vice-président de l'UNI, il est nommé au cabinet de Chirac comme conseiller pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est ce groupe qui va rédiger un court projet de loi sur l'enseignement supérieur, finalisé début 1986, qu'il fait avaliser et déposer par de nombreux députés de la nouvelle majorité, et qui est présenté à la presse le 12 avril par l'ancien Garde des Sceaux, Jean Foyer. Son article 5 précise notamment que « les conditions d'accès à l'université, le régime des études, les grades et les titres universitaires sont déterminés par les universités et leurs établissements ». En l'état, le projet n'est évidemment pas viable, ne serait-ce que techniquement. Chirac demande donc à ses ministres, René Monory, qui a le portefeuille de l'Éducation nationale mais surtout Alain Devaquet, de construire un nouveau projet efficient.



Jacques Chirac et son ministre de l'Éducation nationale, René Monory

Si débat il y a au sein de la majorité, c'est moins sur le fond que sur l'opportunité et la forme. Le Premier Ministre n'a-t-il pas indiqué, lors de la présentation de son programme, qu'il ne veut pas d'une « nouvelle réforme d'ensemble qui traumatiserait à nouveau notre système éducatif » ? Le 14 avril, lors de sa première conférence de presse, Monory enfonce le clou : « Si l'école est un grand débat de société, elle ne sera pour moi ni le lieu ni l'occasion d'un débat idéologique ».

Devaquet semble, lui aussi, tenant d'une méthode douce. Le 14 avril, il participe à une réunion informelle de la conférence des présidents d'universités (CPU) lors de laquelle il demande aux universitaires de lui faire des rapports sur l'état de leur établissement.

Premier texte et premières réactions

Le projet présenté début juin essaye de ménager la chèvre et le chou. La partie mise en avant par le duo ministériel Monory-Devaquet concerne la « gouvernance » des universités, avec des modifications substantielles dans la composition des instances. Les questions de la sélection et de la mise en place de diplômes locaux sont abordées, mais avec prudence : les universités auront la « possibilité » de déterminer les conditions d'inscription dans leurs formations, et, de même, elles « pourront » créer des diplômes d'université, éventuellement habilités par la suite au niveau national. Il s'agit surtout d'éviter l'impression d'un basculement du système, voire de minimiser les évolutions concrètes rendues possibles par ces nouvelles dispositions. Ainsi, le texte prévoit que tout bachelier aura le droit, garanti par le recteur, de s'inscrire dans une université de sa région. De même, pour ne pas inciter à la sélection, la marge d'autonomie sur les droits d'inscription serait réduite par rapport aux projets initiaux et la dotation de l'État toujours calculée sur la base du nombre d'étudiants accueillis.

Les premières réactions sont cependant très vives. Ainsi, la réunion de la CPU du 12 juin, lors de laquelle Devaquet souhaite présenter son projet, est perturbée par le départ de 47 présidents d'université (sur une soixantaine de présents), emboîtant le pas d'Hubert Coudane⁸ qui proteste contre le fait que la CPU n'a pas été consultée avant le dépôt du projet.

L'ambiance est tout aussi fraîche avec le SNESup. Reçu par les ministres le 23 avril, le syndicat avait posé les bases de son opposition. Jacques Dubeau, son secrétaire général, rappelait ainsi qu'il était « pour un libre accès aux études supérieures de tous les bacheliers qui le souhaitent dans une filière conforme à leur choix et dans un lieu proche de leur domicile⁹ ». Sur les diplômes locaux, les positions sont plus nuancées, mais le SNESup ne les envisage que comme une forme d'expérimentation visant à déboucher « à terme sur des diplômes nationaux », et refuse une autonomie qui mette les universités et établissements d'enseignement supérieur en concurrence. La tentative de Devaquet de convaincre de ses bonnes intentions échoue et le syndicat lance une pétition après les premières annonces.

⁸ Alors président de l'Université Paris-Sud, Hubert Coudane, ancien résistant, avait milité au SNET avant de rejoindre le SNESup (voir

sa biographie par A. Dalançon dans le Maitron)

⁹ *Le SNESup*, n°62, 15 mai 1986

Même position du côté du SNES, qui publie le 13 un communiqué de presse dont le titre est clair : « le SNES dit non à la ségrégation sociale et à la sélection. »

Face à cette opposition franche et massive, le ministre ne peut pas s'appuyer sur un soutien particulier de la part des organisations constitutives du GERUF. L'UNI et la FNSAESR campent sur une position attentiste. Par la suite, elles se rapprocheront de la troisième composante, la moins importante du groupe, les « Cercles universitaires », animé par Michel Prigent, éditeur et membre du comité de rédaction de la revue *Commentaires*, qui est encore plus sévère et décide d'entamer une bataille auprès des parlementaires pour transformer le texte.

L'unique soutien public est celui d'un groupuscule, « l'Association universitaire pour l'entente et la liberté », présidé par l'angliciste Robert Ellrodt, qui sera cependant élu à la présidence de Paris III en octobre.



Jacques Duveau, 44 ans, secrétaire général du SNESup, élu au congrès précédent, ancien président de l'AG UNEF des étudiants de Poitiers, alors maître de conférences en Droit, futur président de Lille 1

Un texte final « durci »

Au final, le projet ne sera adopté par le Conseil des ministres que le 11 juillet, le Conseil d'État ayant rappelé que la consultation préalable du Conseil supérieur de l'Éducation nationale était obligatoire.

Cette version revue est sensiblement différente de celle présentée en juin, et sur des points très importants.

Ainsi, l'article sur le bac n'indique plus que l'accès à l'université est ouvert à tous les bacheliers, mais que le bac est une condition pour s'y inscrire (art. 26). De même, le recours au recteur pour les bacheliers refusés dans les formations qu'ils auraient demandées, se limite à la possibilité de se voir proposer « des possibilités d'inscription dans les formations post-secondaires ».

Quant à l'autonomie, elle est très large au niveau pédagogique. L'article 22 indique que « les établissements publics d'enseignement supérieur déterminent librement les formations qu'ils dispensent et les diplômes qu'ils délivrent ».

Ces transformations, semble-t-il – c'est en tout cas la version qu'en donnera le ministre par la suite –, sont le résultat de discussions serrées entre le pôle gouvernemental de l'éducation (Monory et Devaquet) et le cabinet du Premier ministre, particulièrement Yves Durand, sur fond d'interventions régulières de ténors de la droite parlementaire comme Jean Foyer.

2- La genèse d'une opposition syndicale

Le mouvement de l'automne 1986 est la cristallisation d'une série d'oppositions qui n'ont ni la même origine ni les mêmes motivations, mais qui toutes vont converger vers une remise en cause globale de la politique éducative du gouvernement. Un passage en revue de ces différentes trajectoires permet ensuite de comprendre comment elles se sont rassemblées pour construire un rapport de force.

Le SNESup, une opposition radicale

L'opposition du SNESup au projet est, dès les premières annonces, résolue et totale. Sa direction n'est pas dupe de la tentative de désamorçage menée par Devaquet en mai. Au cours d'une audience où, d'un ton que le syndicat qualifiera de « patelin »¹⁰, le ministre indique ainsi que « tout bachelier a vocation à s'inscrire à l'université s'il le désire », que les diplômés d'université à venir ne remplaceraient pas les diplômés nationaux, que l'augmentation des frais d'inscription serait compensée par une réorganisation du système des bourses, tout en restant très vague sur la composition des conseils d'université...

¹⁰ *Le SNESup*, n°63, 10 juin 1986

LOI DEVAQUET : la politique du pire ?

Le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur a été soumis au Sénat à partir du 24 octobre.

• Mouture sénatoriale

L'économie générale du texte présenté au Sénat diffère peu de celle du texte que nous avons analysé dans le bulletin 65. Si la règle du quorum pour l'élection des étudiants est supprimée, toutes les autres modifications apportées aggravent le texte en accentuant les orientations générales et en aggravant l'autoritarisme. C'est ainsi qu'au niveau des établissements, le rôle du conseil d'administration se réduit aux seules « questions que la loi n'attribue pas à une autre autorité » alors que le pouvoir du chef d'établissement à qui le conseil d'administration « peut déléguer une partie de ses attributions » s'accroît. De même que s'accroissent les pouvoirs d'intervention du recteur et du ministre !

• Avis : le C.E.S. et les Présidents

Le projet de loi a suscité de multiples mises en garde, de multiples condamnations dont il importe de bien apprécier la portée car toutes sont loin d'être identiques. Le Conseil Economique et Social a rendu un avis qui sur un certain nombre de points (cohérence du service public, missions, ...) rencontre nos préoccupations mais qui sur des points névralgiques (organisation des formations, fonctionnement démocratique des établissements, ...) conforte le projet de loi ! De la même manière, la conférence des présidents s'est opposée avec force aux dispositions relatives à la constitution d'établissements fédérés et à la mise en place de conseils constitutifs transitoires mais a été divisée sur le problème du

fonctionnement démocratique des établissements et muette sur l'organisation des formations. Une pétition signée de plus de 60 présidents (actuels ou anciens) s'opposait au dispositif d'ensemble du projet de loi. Il y a là des points d'appui à utiliser dans ces prises de position mais seul le SNESup a présenté une analyse d'ensemble cohérente de la portée du projet de loi et de ses conséquences néfastes pour l'enseignement supérieur et la recherche.

• Le SNESup au Sénat

Le SNESup a été auditionné le 15 octobre par la commission des affaires sociales et culturelles du Sénat. La manière dont s'est déroulée la procédure d'audition — seulement quatre auditions — montre la volonté du gouvernement et de sa majorité parlementaire d'aller vite. Le SNESup a rappelé aux sénateurs l'appréciation que nous portons, à partir de nos propositions, sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Il a insisté sur la nocivité, par rapport à la satisfaction des besoins sociaux de formation et de recherche, d'un projet qui démantèle le service public d'enseignement supérieur et lui substitue un ensemble d'établissements concurrentiels soumis à la logique de la recherche de la rentabilité financière.

• Faire « plus fort » que Devaquet ?

D'après les informations dont on peut disposer, la commission des affaires sociales et culturelles du Sénat propose un ensemble d'amendements qui aggravent le projet gouvernemental : droits d'inscription fixés par les établissements dans la limite de trois fois un

montant minimum, rôle accru du conseil scientifique, le conseil d'administration ne pouvant qu'approuver ou rejeter ses propositions sans lui en substituer d'autres, choix des personnalités extérieures par les seuls professeurs, accent mis sur le caractère individuel des candidatures, possibilités de dérogation aux règles de la comptabilité publique... Sur un point, le Sénat propose au gouvernement de faire marche arrière : en ce qui concerne la mise en place, à titre transitoire, pour élaborer les statuts, de conseils constitutifs, il propose la suppression de ces dispositions. Sur le reste, les modifications proposées par le Sénat sont de pure forme.

Ainsi, malgré les multiples mises en garde, malgré les multiples prises de position et condamnations de ce projet, le gouvernement persiste-t-il à vouloir mettre en œuvre rapidement une loi qui tourne le dos aux exigences d'un service public d'enseignement supérieur renoué. C'est pourquoi il importe d'amplifier encore le mouvement de protestation pour mettre en échec le projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Jacques DUVEAU

L'ESNES n° 69, 7 novembre 1986

La pétition que le SNESup diffuse, explicite les raisons de son rejet. Il s'agit de s'opposer à la sélection, à la hiérarchisation des établissements, à la mise en place d'un système concurrentiel, au renforcement de l'autoritarisme.

Il y a, pour ce syndicat, deux raisons principales de vouloir contrer ce projet. D'abord, sur le fond, il ne veut pas de la sélection à l'entrée de l'université parce qu'il est attaché au baccalauréat premier grade universitaire. Mais ce sont aussi les conséquences globales d'une telle sélection, surtout combinée à un accroissement de l'autonomie des établissements, qui l'inquiètent : il voit se profiler une transformation radicale, dans un sens libéral, de l'enseignement supérieur, composé d'établissements fortement autonomes et mis en concurrence¹¹. C'est aussi ce qu'il voit derrière la possibilité de certaines composantes des universités de se constituer en « entité fédérée ».

¹¹ C'est très exactement l'orientation générale du rapport que Pierre Bourdieu, au nom du Collège de France, rend en mars 1985.

¹² Voir le communiqué de presse du 17 avril 1986, indiquant que la réforme projetée « aurait pour conséquence de mettre en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire et le caractère

La perspective que soient juxtaposés des établissements ou entités « d'élite », peu nombreuses et très sélectives, et une université massifiée et laissée pour compte, est alors dans toutes les têtes.

Le SNESup conteste aussi les modifications des structures qui sont assez centrales dans le projet de loi, mais dont les conséquences sont faiblement perçues en-dehors du cercle des universitaires. La composition des conseils, qui redonne une place prépondérante aux professeurs au détriment des autres catégories (y compris des autres enseignants-chercheurs) renvoie à l'époque honnie du « mandarinat ». La disparition de l'assise législative des grands organismes nationaux (Comité national d'évaluation, Conférence des présidents d'université et Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), si elle n'en signifie pas forcément la suppression, est interprétée comme un signe de la volonté du ministre d'imposer, *a contrario* du discours sur l'autonomie et la « liberté », un pilotage autoritaire du système, que le libellé de l'article 13 (« Le ministre peut faire procéder à l'évaluation des établissements publics de l'enseignement supérieur ») n'a pas pour effet d'atténuer.

Le SNES et la question du baccalauréat

La position du SNES sur la réforme est, dès avril, à l'unisson de celle du SNESup : une condamnation sans ambages des projets ministériels. Rejetant la sélection, la mise en concurrence des établissements, il met cependant surtout en avant la question de l'avenir du baccalauréat¹².

La préoccupation n'est pas nouvelle. Depuis la publication, en juin 1983, du rapport d'Antoine Prost sur les lycées, l'examen était sur la sellette. Outre des arguments pédagogiques, on voit aussi apparaître la question du « coût » de l'examen¹³.

Avec l'arrivée au ministère de l'Éducation nationale de Jean-Pierre Chevènement, en août 1984, les orientations générales du rapport Prost, que Savary avait déjà mises à distance, sont abandonnées. À partir de la rentrée suivante, le SNES a participé aux travaux d'un groupe d'étude spécifique dans le cadre de la « commission horizontale lycées » ministérielle¹⁴. Rapidement, il n'est pas apparu de points de désaccord majeur dans des débats assez techniques. Ces travaux ont

national des diplômés et des formations ».

¹³ Voir notamment l'article de Louis Weber dans *L'Université Syndicaliste* n°91 du 20 septembre 1984.

¹⁴ Cette « commission horizontale » sera supprimée par R. Monory à son arrivée Rue de Grenelle.

débouché, à la rentrée suivante 1985, sur un « document de travail ministériel » semblant aller dans le sens des orientations du SNES : dans la perspective des 80 %, il pointe l'objectif de « mieux articuler les débouchés de l'enseignement supérieur avec les filières du second cycle long », et développe des pistes visant essentiellement à élargir les possibilités d'accès aux grandes Écoles, notamment en diversifiant les contenus d'enseignement des CPGE et les maquettes des concours d'entrée, la diversification des débouchés des bacs A (littéraires)... Lors d'une conférence de presse, le 12 novembre 1985, le Ministre, affirmant sa volonté de « diversifier les voies de la réussite », a repris, d'une certaine façon, l'orientation désormais prônée par le SNES. Rien dans ce qu'il a affiché concrètement (mettre fin au rôle déterminant des maths dans les bacs scientifiques, développement des enseignements littéraires, etc.), n'était de nature à mécontenter les enseignants du second degré. Le SNES, d'ailleurs, a concentré ses critiques sur les moyens de l'ambition des 80 %¹⁵.



L'US n° 142,
29 août 1986

C'est donc essentiellement sous l'angle de l'avenir de l'examen et du diplôme que le SNES va envisager le projet Devaquet¹⁶. L'annonce par Monory d'une réforme du lycée, ainsi que, dans la foulée, celle du baccalauréat général, va le confirmer dans cette approche.

En octobre 1986, le Ministre remet ainsi au SNES un projet qui prévoit de « remplacer » l'actuel diplôme par deux baccalauréats (« ès sciences » et « ès lettres ») et de réduire les horaires d'enseignement au lycée à un maximum de 26 h hebdomadaires, ce qui implique la suppression des options facultatives.

L'annonce au même moment de l'abandon de l'idée de régionalisation du bac ne change pas fondamentalement l'orientation de la réforme, compte tenu de la sélection à l'entrée de l'université. Pour le SNES, la réforme du bac « renforce » même la sélection.

Monique Vuillat, secrétaire générale depuis la rentrée 1984, expose d'ailleurs la cohérence de l'ensemble des réformes : « il s'agit de dégager une élite plus nombreuse mais de limiter les ambitions de formation pour le plus grand nombre des jeunes, notamment ceux qui appartiennent aux milieux les plus défavorisés¹⁷ ». C'est une sorte de dévoiement de l'objectif des 80 %, que Monory n'a avalisé qu'à contre cœur¹⁸.

Le SNI-PEGC et la FEN : une opposition « de biais »

Lors du congrès du SNESup qui se tient fin juin, Yves Ripoché, représentant la direction de la FEN, apporte son soutien aux positions du syndicat sur la réforme Devaquet. Il n'y a donc, sur le fond, guère de divergences entre la direction fédérale UID et celles des syndicats à majorité UA du SNESup et du SNES, lequel s'exprime au même endroit, par la voix de Jean-Louis Auduc¹⁹.

Le double problème de la réforme Monory et de la loi Devaquet ne va cependant pas mobiliser la FEN, et encore moins le SNI-PEGC. Il faut attendre novembre pour que l'organe fédéral²⁰ publie une analyse du projet pour l'enseignement supérieur, sous la plume de Jean-Yves

¹⁵ « Le compte n'y est pas » (L'US, n°131, 6 février 1986).

¹⁶ Se posera aussi la question de la formation des maîtres, dont le SNES redoute qu'elle soit détachée des universités, ce qui au final n'apparaît pas dans les intentions ministérielles.

¹⁷ L'US, n°149, 13 novembre 1986.

¹⁸ Lors de sa première conférence de presse, le 14 avril, il déclare : « C'est un rêve merveilleux que d'amener 80% d'une classe d'âge

au niveau du baccalauréat, ce qui est encore mieux c'est de préciser comment le faire. Mettre les moyens, veiller à la qualité, à l'éventail des formations. »

¹⁹ Voir le compte rendu du congrès dans *Le SNESup*, n°66, 10 septembre 1986.

²⁰ *L'Enseignement public*, n°39, novembre 1986.

Cerfontaine²¹. Celui-ci en fait une analyse en 9 points. L'appréciation est globalement négative, mais repose essentiellement sur la défense de la loi Savary, qui est citée une demi-douzaine de fois. Il rejette cependant clairement la sélection à l'entrée de l'université et l'augmentation des droits d'inscription. Il est plus circonspect sur l'articulation entre national et local dans la définition des diplômes et sur l'autonomie des universités.



La forteresse de l'Empire assiégée (Une de *L'École libératrice* du 7 octobre 1986)

L'appel « L'enseignement supérieur au service de tous - sauvégarçons-le », initié par le SNI-PEGC, et auxquels les autres syndicats de la FEN concernés se rallient sans le relayer, fait les mêmes impasses, sans pour autant se départir d'un appel à l'abandon du projet, puisqu'il demande aux personnels de « s'opposer à ce projet de loi qui

démantèle le service public en organisant une concurrence sauvage entre les établissements²² ».

Mais le vrai enjeu pour le SNI-PEGC et la FEN réside alors dans la sauvegarde de « l'empire²³ ». En effet, le projet de budget 1987 prévoit la suppression de plusieurs centaines de « mises à disposition » de personnels, pour la très grande majorité instituteurs, syndiqués ou militants au SNI-PEGC, qui travaillent dans les organismes complémentaires, tout en conservant leur statut et leur traitement de fonctionnaires.



L'EL du 20 sept. 1986

Pour la majorité fédérale UID, il s'agit d'un signe clair d'une volonté du ministre de « casser la FEN ». Elle va donc centrer son discours et sa mobilisation « pour l'école laïque et son environnement²⁴ » ou pour défendre le « service public de l'Éducation nationale et les activités qui le prolongent²⁵ ».



Manif du 21 octobre, de gauche à droite : Pomma-teau (FEN), Barbarant (SNI-Pegc), J.P. Roux (SNIEN) ; au 2^e plan au centre Audic (SNIEN UA)

²¹ Secrétaire national de la FEN depuis 1982, il sera le principal rédacteur du projet éducatif fédéral « L'École de l'an 2000 » adopté au congrès de la Rochelle en 1988.

²² *L'École libératrice*, n°11, 22 novembre 1986.

²³ Le terme, souvent utilisé de façon péjorative, désigne l'ensemble des organisations liées à la FEN (parmi lesquelles on trouve de véritables entreprises nationales, comme la MGEN, la MAIF ou la

MRI-FEN). Depuis 1972, elles sont regroupées au sein du *Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale* (CCOMCEN), dont le président est toujours un ancien responsable du SNI. En 1986, la fonction est exercée par Guy Georges.

²⁴ *L'École libératrice*, n°6, 11 octobre 1986.

²⁵ Appel du CNAL du 3 novembre 1986.

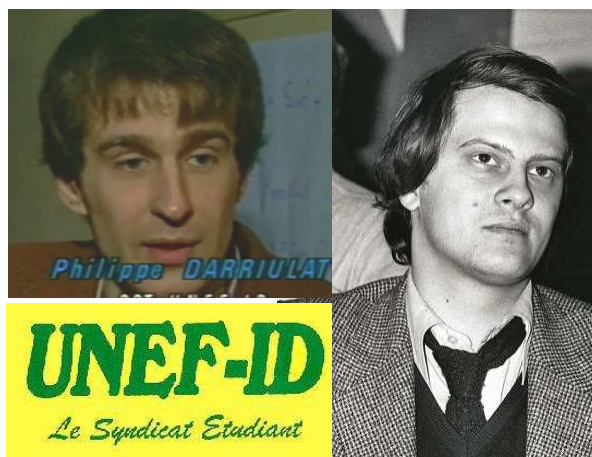
L'UNEF-ID, une opposition identitaire

Sans surestimer le rôle de l'UNEF-Indépendante et Démocratique dans la mobilisation étudiante, aux ressorts complexes et aux acteurs divers, il est sans doute nécessaire de faire un point sur cette organisation dont la situation est tout à fait particulière en cette année 1986.

L'organisation est relativement récente. Elle est née en janvier 1980 de la fusion de l'UNEF-Unité syndicale (produit de la scission de l'UNEF de 1971²⁶) et du Mouvement d'action syndical²⁷ (MAS), créé en 1976.

En 1983, elle fait jeu égal avec l'UNEF, dite UNEF-SE (Solidarité étudiante) ex « Renouveau », lors des élections au CNESER (33,1 % pour l'UNEF-ID, 31,5 % pour l'UNEF-SE²⁸).

Mais surtout, elle vient de connaître un brutal changement d'orientation politique sans changement de direction, mutation assez originale même dans le monde des mouvements étudiants, essentiellement habité depuis les années 1970 par des militants gauchistes ou gauchisants.



Philippe Darrulat et Jean-Christophe Cambadélis

Depuis sa création, en effet, l'UNEF-ID était dirigée par des militants membres du courant trotskiste lambertiste, notamment Jean-Christophe Cambadélis, président jusqu'en 1984. Au printemps 1986, lui et ses proches décident de quitter

l'organisation trotskiste. Des discussions « techniques » mais discrètes s'engagent avec la direction du Parti Socialiste pour organiser l'adhésion des scissionnistes, avec la bénédiction, semble-t-il²⁹, de François Mitterrand qui a toujours été favorable à l'existence d'un courant « de gauche », voire d'extrême-gauche, dans le parti. Cette adhésion ne sera cependant effective que fin septembre.

Or, Jean-Christophe Cambadélis entraîne avec lui Philippe Darrulat, président de l'UNEF-ID, et une bonne partie de l'équipe dirigeante du syndicat étudiant. Le projet de loi Devaquet est donc élaboré et présenté dans un temps d'entre-deux au sein de l'organisation étudiante, dont la direction se préoccupe surtout de ses soutiens externes (du côté du PS) et internes (limiter le nombre de défections parmi les « fidèles » lambertistes et s'assurer du soutien plus ou moins explicite des autres socialistes, qui constituent la « minorité de la majorité »). Elle est aussi à la recherche d'une légitimité dans le monde étudiant lui-même, dont la masse se soucie relativement peu des jeux d'appareils et des affrontements entre groupuscules.

L'opposition à la loi Devaquet va être le moyen de se forger cette identité et de concrétiser l'ambition d'être l'organisation de référence du mouvement étudiant.

3- La genèse d'une mobilisation

Comme la quasi-totalité des syndicats de l'éducation, le SGEN-CFDT publie, après coup, une chronologie détaillée des événements de l'automne 1986. Avec un peu plus de sincérité que bien d'autres, il titre ce rappel « le scénario imprévisible³⁰ ». Les mauvaises langues pourraient dire qu'il s'agit surtout de se dédouaner de n'avoir pas joué un rôle central dans l'action. Mais l'examen des événements dans leur déroulé précis, montre que si le travail de mobilisation a été mené par les différentes organisations, chacune dans son secteur et sur ses attentes, rares étaient ceux qui, avant la fin novembre, pariaient sur une mobilisation de cette ampleur, et sur les chances de succès politique de la contestation.

²⁶ En 1971, l'UNEF connaît une scission. La majorité, essentiellement proche du PCF, « maintient » l'organisation, souvent appelée du nom de sa tendance majoritaire UNEF « renouveau », puis UNEF « solidarité étudiante » après 1982 ; une minorité trotskiste constitue l'UNEF-US.

²⁷ Proche du PSU à l'origine, le MAS est ensuite dirigé par des militants de la LCR proches de Julien Dray.

²⁸ Résultats depuis 1971 publiés sur le site du GERME (<http://www.germe-inform.fr/wp-content/uploads/2016/03/RESULTATSELECTORAUXXcentans.pdf>)

²⁹ C'est la thèse que défend Christophe Bourseiller (*Cet étrange monsieur Blondel*, Bartillat, 1997, p.194-196).

³⁰ *Syndicalisme universitaire*, n°889, 23 décembre 1986.

Agitation universitaire avant l'été

Dans un premier temps, la mobilisation contre le projet de loi reste limitée aux milieux universitaires et étudiants. Après avoir diffusé sa pétition, le SNESup réaffirme à l'occasion de son congrès, fin juin, son refus d'un projet qui « tourne le dos à l'intérêt des jeunes et du pays », et appelle à faire de la rentrée universitaire une « rentrée de lutte ».

Dans l'immédiat, il s'attèle à intervenir là où c'est possible, compte tenu du calendrier. Le 1^{er} juillet, il mène la bataille au sein du CNESER qui vote, à une courte majorité³¹, une motion de rejet du projet. Si, malgré la convergence des positions des différents syndicats de la FEN, il ne parvient pas au même résultat lors de la consultation du CSEN le 4 juillet³², il a réussi à faire adopter dans diverses universités³³ des motions de refus.

Du côté des syndicats étudiants, la position est plutôt attentiste. En avril et mai, des mobilisations plus ou moins spontanées ont lieu en province (30 avril à Montpellier, 14 mai en Bretagne, 21 mai à Bordeaux) contre le projet du GERUF, mais aucun mot d'ordre national ne suit ces mouvements d'ampleur limitée.

Les doutes des organisations du supérieur

Ce relatif attentisme va se prolonger jusqu'au milieu de l'automne, tant du côté des organisations étudiantes que du SNESup.

Ce dernier, en effet, ne renie rien, en septembre, de ses analyses quant à la nocivité du projet et de sa volonté de le voir abandonné, mais sa CA semble douter de la possibilité de mener une véritable action d'ampleur. Réunie le 12 septembre, elle se prononce pour un mot d'ordre de grève et de manifestation au moment de la discussion du budget, mais sans décider une date. Son action, pour l'essentiel, porte sur la diffusion de la pétition de juin.

L'UNEF-SE, pour sa part, a été très active dans les mobilisations sporadiques du printemps, mais affiche les mêmes interrogations sur les suites. Elle diffuse une carte-pétition, appelle à faire de la semaine du 20 au 25 octobre un moment de

mobilisation, centré à la fois sur le budget et sur le projet de loi. Mais elle refuse toute approche frontale et « idéologique » de la réforme, préférant afficher l'objectif d'une mise en échec concrète, localement d'abord, de « tout ce qui lui permet de prendre forme ». Elle fait l'analyse que les mesures restrictives de la loi trouvent leur fondement dans le manque de moyens des universités pour accueillir un plus grand nombre d'étudiants : « gagner un budget cohérent va de pair avec toute bataille contre la sélection arbitraire³⁴ ». On trouve là une démarche assez caractéristique de son orientation, qui consiste à ne pas lâcher la proie pour l'ombre : en mobilisant contre une loi « symbole », le risque est celui d'une victoire en trompe-l'œil, les mêmes causes produisant les mêmes effets *in fine*.



Patrice Leclerc, étudiant en histoire à Nanterre, président de l'UNEF-SE, futur maire PCF de Gennevilliers

Au sein de l'UNEF-ID, où le débat est complexifié par la multiplicité des tendances et sous-tendances, certaines minorités vont pousser à une « radicalisation » du discours. La tendance LEAS³⁵, par exemple, ne va polariser le débat sur la question du « retrait », avec le soutien des lambertistes, qu'à partir de la réunion du Bureau national des 13 et 14 septembre. De même, les militants proches de la Gauche alternative³⁶, le mot d'ordre du retrait, qu'ils soutiennent, n'a de sens que s'il est possible de formuler des contre-propositions. Pour l'essentiel, cependant, ce débat sur le « mot d'ordre » met de côté la question des modalités de la mobilisation.

³¹ 27 pour, 24 contre, 2 abstentions ; à noter que parmi les 24 « contre », certains souhaitaient que le conseil examine préalablement chaque article du projet.

³² 36 pour le projet, 28 contre.

³³ Grenoble I et III, Le Mans, par exemple.

³⁴ Entretien de Patrice Leclerc, président de l'UNEF-SE par Laurent Brunel, *Clarté*, octobre 1986.

³⁵ Luites étudiantes action syndicale, proche de la Ligue Communiste Révolutionnaire.

³⁶ Fédération de la gauche alternative, PSU, minorités de la LCR...

De fait, le contexte politique pèse assez lourdement sur le moral des militants. La victoire de la droite en mars a été suffisante pour lui assurer une majorité absolue à l'Assemblée nationale, malgré l'instauration un an plus tôt de la représentation proportionnelle. Le président de la République, contraint à une cohabitation « dure », ne dispose pas des marges de manœuvre qu'il espérait. Du côté des communistes, on théorise sur la droitisation de la société. Quant aux mouvements « gauchistes », ils sont conscients de n'avoir plus, y compris dans un monde étudiant en mutation (le nombre d'étudiants a doublé en dix ans), leur influence des années 1970.

La grève du 21 octobre : point de départ ou point final ?

La journée nationale de grève du 21 octobre semble très éloignée dans ses motivations et son organisation des problématiques de la loi Devaquet. Elle est le résultat d'une initiative de la FEN, prise lors de la réunion du BFN du 1^{er} septembre, de proposer à l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires une « période d'action incluant la grève » sur une plate-forme en trois points : défense des services publics, pouvoir d'achat et droits syndicaux³⁷.

Cette action prend, difficilement mais rapidement, un caractère unitaire, puisque outre la FEN, la CGT, la CFDT et FO y appellent. L'annonce de la suppression de 19 000 postes de fonctionnaires dans le budget 1987 donne un caractère d'évidence à la convergence.

Pour autant, l'ambiance générale n'est pas très unitaire. Le jour même, la CFDT et FO signent avec le patronat un accord sur les procédures de licenciement, faisant suite à la suppression législative de l'autorisation administrative de licenciement. Si cela ne concerne que le secteur privé, c'est un indicateur assez net de la volonté de ces organisations de ne pas entrer dans un conflit frontal avec le gouvernement. Tout cela aboutit dans la capitale à des manifestations séparées des différentes organisations, chacune défilant sur son propre parcours (ou, dans le cas de la CFDT et de FO, sur le même parcours, mais à des horaires différents).

³⁷ Voir la motion du CFN des 15 et 16 septembre, *L'Enseignement public*, n°38, octobre 1986.

³⁸ Selon les sources, il y a eu entre 45 % et 75 % de grévistes dans le second degré, entre 65 % et 85 % chez les instituteurs ; la grève est majoritaire aux finances, à EDF-GDF, à la SNCF, autour de 45 % aux PTT (mais avec de très fortes variations selon les régions).

La mobilisation est globalement élevée, mais diverse : indéniablement, c'est dans l'éducation la plus forte grève depuis 10 ans (il faut remonter à 1977 pour voir de tels taux). Dans d'autres secteurs, les chiffres sont plus contrastés³⁸. Enfin, si l'appel concernait aussi, *in fine*, le secteur privé (notamment par l'insistance de la CGT), celui-ci est quasi inexistant dans la mobilisation.



Ainsi, le SNI-PEGC qualifie-t-il le mouvement de « massif³⁹ ». Le SNES est plus circonspect : si Monique Vuailat parle d'une « grande journée d'action », la couverture de *L'US* se contente de « grève réussie⁴⁰ » et met surtout en perspective une manifestation nationale pour le 23 novembre. La CFDT, un ton en dessous, estime qu'il s'agit d'un événement « prometteur⁴¹ ». Quant au communiqué de la CGT⁴², s'il salue « la puissance et le dynamisme » du mouvement, il se conclut par un appel aux travailleurs pour qu'ils réagissent « contre les capitulations et leurs auteurs » (entendre CFDT et FO), ce qui répond par avance aux velléités de poursuite d'une action unitaire.

³⁹ *L'École libératrice*, n°8, 25 octobre 1986.

⁴⁰ *L'US*, n°148, 28 octobre 1986.

⁴¹ *Syndicalisme hebdo*, n°2134, 23 octobre 1986.

⁴² Communiqué du 21 octobre 1986, *Le Peuple*, n°1227/1228, 20 novembre 1986

Les organisations étudiantes, UNEF-SE et UNEF-ID, ont, elles, décidé de participer au 21 octobre, faute sans doute de pouvoir organiser leur propre action. Cette dernière a d'ailleurs voulu faire du 16 octobre une journée de tenue d'assemblées générales dans les universités, et a assez largement diffusé une analyse détaillée du projet⁴³. Mais, dans le cortège de la FEN, la présence étudiante est estimée au niveau d'une « délégation » par *Le Monde*⁴⁴. Le bilan qu'en dresse l'UNEF-ID est cependant fort différent : elle annonce une grève à plus de 90 % ou « quasi-totale » à Lyon II, Lille I, Dijon, Aix, Amiens, Paris VII, majoritaire à Toulouse, Grenoble I et II, Clermont, Tours, Bordeaux Caen, Paris I, X (Nanterre), XIII (Villetaneuse).

Si le grand quotidien du soir n'en conclut pas une nouvelle fois que la France s'ennuie⁴⁵, Gérard Courtois y fait cependant l'analyse que « la communauté universitaire dans son ensemble ne paraît pas prête à en découdre », et que le débat qui s'ouvre au Sénat le 23 octobre se fera « sans passion »⁴⁶.

Pourtant, une large majorité de présidents d'université sont toujours fermement et publiquement opposés au projet et, à Caen, plusieurs centaines d'étudiants réunis en AG par l'UNEF-ID et l'UNEF-SE, lancent un appel à la constitution de comités de grève dans toutes les universités et à une manifestation nationale unitaire des étudiants à Paris. Mais Caen, c'est la province...

Le 23 novembre en ligne de mire

La grève du 21 octobre a fait la démonstration de la grande division syndicale au niveau interprofessionnel. Mais elle a aussi montré des capacités d'action et de mobilisation relativement inattendues chez les enseignants et dans l'éducation en général.

La décision a été prise par la FEN, dès avant la grève, d'appeler le 23 novembre à une manifestation nationale à Paris, sur une plate-forme uniquement centrée sur l'éducation. Si, au vu des résultats de la mobilisation d'octobre, la réussite ne fait guère de doute, personne ne pense encore que cette journée va être le moment déclencheur d'une mobilisation historique de la jeunesse.

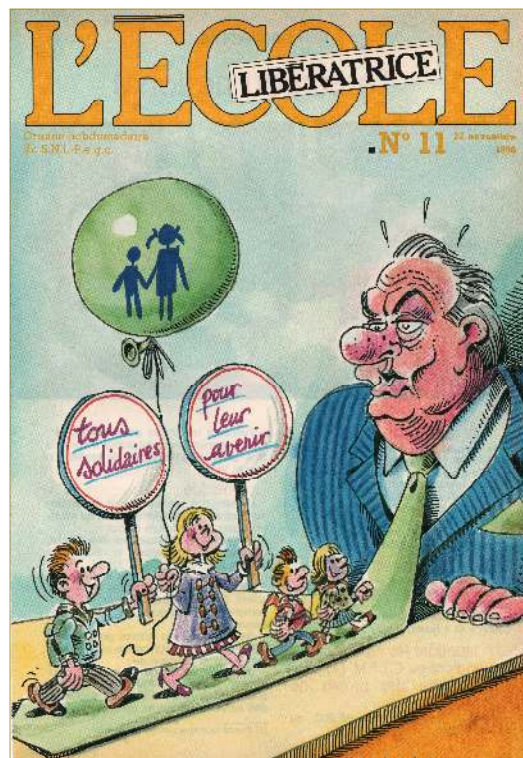
⁴³ Le numéro d'octobre 1986 de son bulletin *Etudiants de France*, y est entièrement consacré.

⁴⁴ Édition du 23 octobre 1986.

⁴⁵ Le 15 mars 1968 est publié en première page du *Monde* un article

Les enseignants du second degré et les lycéens sont partis en vacances le 25 octobre. Lorsqu'ils rentrent, le 6 novembre, le climat a déjà changé.

Un peu partout, les militants étudiants ont en effet organisé des réunions d'information, des AG, constitué des « comités de mobilisation », élaboré des documents d'analyse du projet, ou repris ceux du national, si bien que le contenu de la loi, adoptée en première lecture au Sénat le 29 octobre, est désormais bien mieux connu.



Pour le SNI-Pegc, la cible est Monory et sa politique anti-laïque

Le 6 novembre, des contacts sont pris entre des comités de plusieurs universités (Le Mans, Lille, Nantes, Rouen) sur la base de l'appel des militants de Caen qui coordonnent les initiatives ; cela aboutit à la convocation pour le 15 novembre d'une « coordination nationale » des comités.

Signe des premières inquiétudes de l'équipe ministérielle, le SNES est reçu le 13 par René Monory, sur la question de la réforme du baccalauréat et du lycée. Le Ministre tente visiblement de déminer le terrain : il affirme que sur plusieurs des points en débat, notamment ceux qui in-

de Pierre Viansson-Ponté ainsi titré, qui compare notamment l'apathie des étudiants français à l'activisme de leurs homologues étrangers.

⁴⁶ *Le Monde*, 24 octobre 1986.

quêtent les enseignants du second degré, rien n'est tranché et que les discussions se poursuivent.

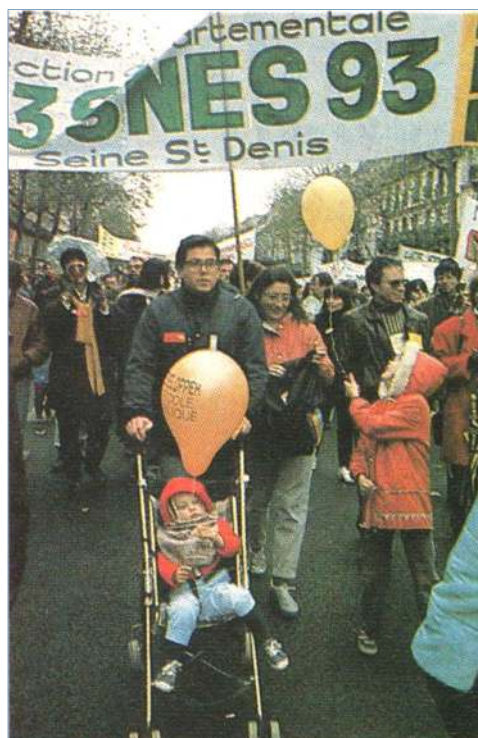
Le 15, la « coordination nationale » fait le bilan de l'appel de Caen (ville où elle se réunit), et annonce 15 000 signatures. Une grève générale des universités est aussi évoquée. Le fait marquant, c'est le caractère provincial de la mobilisation : à l'exception de délégués de Paris I et de Paris XIII-Villetaneuse, la plupart des participants viennent de province (Amiens, Caen, Le Mans, Lille, Nantes, Reims, Rouen).

Le risque d'une division du mouvement étudiant est évité de peu. Un observateur du BN de l'UNEF-ID a été invité, et la coordination appelle finalement à participer aux États-généraux que cette organisation a convoqué pour le 22 novembre, opportunément transformés d'ailleurs en « États généraux du mouvement étudiant ».

Tant la coordination que les organisations syndicales sont cependant prises de court par la mobilisation, qui commence la semaine suivante. L'Université de Villetaneuse est la première à voter la grève et à la mettre en œuvre, le 17 novembre. Le lendemain, Caen fait de même.

Dans les jours qui suivent, le mouvement s'étend, essentiellement dans les universités où la coordination est implantée, mais aussi à Paris III (Censier), Paris VIII (Saint Denis), Paris I (Tolbiac).

Le 23 novembre, des étudiants et quelques lycéens participent, mais en marge, à la grande manifestation nationale de la FEN, qui rassemble entre 100 000 et 200 000 personnes à Paris. Le SNES a pris dans ce succès une part tout à fait déterminante. La conjonction de la mobilisation étudiante et de la mobilisation des enseignants change de fait le rapport de force.



Sous les parapluies du SNES, de droite à gauche : Yannick Simbron (FEN), Monique Vuailat et J.-Louis Auduc (SNES), Alfred Sorel et Joël Derrien (FEN et SNI-UA), François Bouillon (SNPEN)



Un début de polémique politique s'engage cependant. Plusieurs ténors socialistes (Jean-Pierre Chevènement, Laurent Fabius, Pierre Mauroy, Michel Rocard, notamment) affichent une présence tapageuse dans le cortège, entourés de militants socialistes scandant « Tonton⁴⁷, tiens bon, nous revenons ! ». Ce n'est pas le cas du secrétaire général du PCF, Georges Marchais, qui tout en apportant sur RTL son « soutien sans réserve » à la mobilisation des étudiants, ironise sur l'opportunisme des socialistes.

4- Au cœur du mouvement : deux semaines d'action continue

Si l'on part du principe que la journée du 23 novembre et les réunions de coordination qui l'ont précédée, marquent le véritable point de départ d'une mobilisation nationale, force est de constater que la phase nationale du mouvement n'a duré qu'une quinzaine de jours. La densité des événements rend difficile, et sans doute peu intéressante, une analyse trop pointilleuse de leur détail, même s'il est utile dans un premier temps d'y revenir.

La chronologie du mouvement

Le 22 novembre, les quelques 1 500 participants aux États-généraux (coordination « de Caen » et UNEF-ID) fixent une première journée nationale d'action spécifique sur la question de la loi, le 27 novembre, jour où l'examen du texte doit débiter à l'Assemblée nationale, tout en appelant à la « grève générale » dès le 24. Le 27 doit être une journée de grèves et de manifestations dans toute la France. Hubert Coudane et Jean-Jacques Fol, président de Paris VII-Jussieu, ont été invités à intervenir lors de la réunion, afin de signifier le soutien d'une part importante des universitaires au mouvement. Le SNESup, d'ailleurs, appelle aussi à la grève, et, le lendemain, 28, à porter sa pétition aux parlementaires.

À partir du mardi 25, la mobilisation déborde des universités et commence à concerner certains lycées. Des manifestations locales se développent en province, au fur et à mesure que de nouvelles facultés et lycées « débrayent ». Les manifestations du 27 novembre sont d'une ampleur inattendue. À Paris, si la police dénombre 92 000 participants, les organisations étudiantes en revendiquent 200 000. Sur l'ensemble de la France, la presse⁴⁸ fait état d'environ 400 000 manifestants, preuve de la forte dimension provinciale de la mobilisation. Le jour même, la coordination appelle à une manifestation nationale à Paris le 4 décembre.



Les étudiants chantaient sur l'air de « Caroline, si tu savais » :
« Devaquet, si tu savais, ta réforme, ta réforme, Devaquet, si tu savais, ta réforme, où s'la met : au cul, aucune hésitation ! »



⁴⁷ « Tonton » était alors le surnom affectueux donné par de nombreux socialistes au Président de la République F. Mitterrand.

⁴⁸ « Du quartier Latin aux Invalides. La première "manif" pour 200 000 jeunes », G. Courtois, Ph. Bernard, *Le Monde* 29/11/86

Le 28, Jacques Chirac réunit Alain Devaquet et René Monory qui annonce que le texte sera revu sur les principaux points d'achoppement. Le Premier Ministre demande aussi au rapporteur du texte, le député UDF René Couaneau, de modérer les ardeurs des « ultras » de la majorité parlementaire, qui ont déposé des amendements visant à durcir encore le texte dans le sens des propositions du GERUF. Le texte est finalement renvoyé en commission après plusieurs heures de débats très houleux dans l'hémicycle.

La majorité semble prête à revenir sur tout ce qui légitime la mobilisation, mais sans perdre la face d'un retrait pur et simple, et surtout en sauvegardant les réformes de structure : elle ne veut surtout pas laisser la loi Savary en l'état. De fait, le Premier ministre fixe la date du 20 décembre comme limite pour l'adoption de la loi « revue ».



Les 29 et 30 novembre, l'UNEF-SE tient des « Assises nationales de lutte », mais donne l'impression de raccrocher ses wagons à une mobilisation qu'elle n'a pas vu venir, et dans laquelle elle peine à trouver sa place, même si un de ses dirigeants siège au « bureau » de la coordination élu le 2 décembre⁴⁹. De fait, l'initiative passe inaperçue et échoue, s'il s'agissait d'une tentative de constituer une coordination-bis.

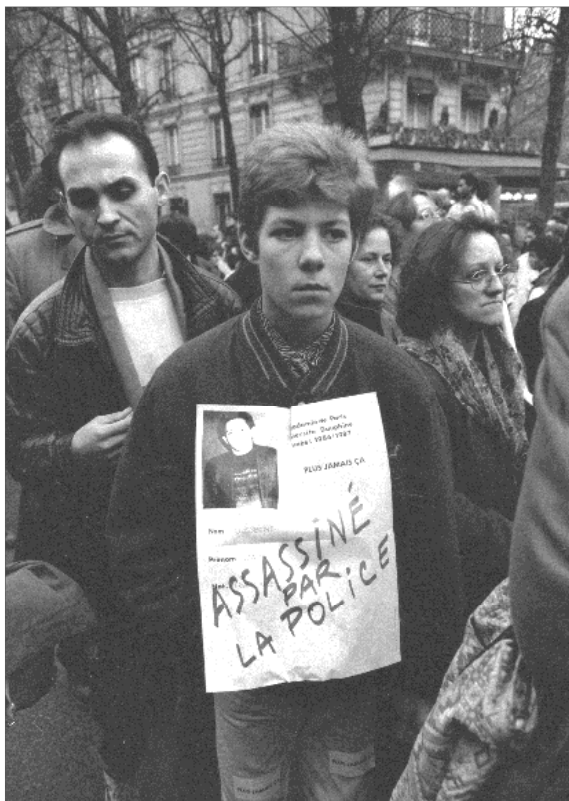
Le 2 décembre, après avoir organisé la consultation des grévistes dans les différentes universités, la coordination nationale « prend acte » des reculs, mais pointe aussi le caractère désormais plus politique de son action : « nous nous opposons à l'esprit global plus qu'à des points précis : l'université n'est pas une entreprise, elle ne peut pas être régie par les lois du marché⁵⁰. »

La manifestation du 4 décembre à Paris est un véritable raz-de-marée. On compte plusieurs centaines de milliers de jeunes (le chiffre de 500 000 est avancé), mais aussi d'enseignants qui y participent à l'appel de la FEN et de ses syndicats (notamment le SNES et le SNESup). S'ajoutent les manifestations organisées en province par ceux qui n'ont pas pu se rendre à Paris⁵¹. Des délégations sont reçues par les groupes parlementaires (à l'exception de celui du FN), ainsi que par le duo Monory-Devaquet. Cette dernière réunion se solde par un constat de désaccord.

⁴⁹ Par le biais de Vincent Guicharneau, membre du BN de l'UNEF-SE et président de l'AGE de Limoges.

⁵⁰ Résolution de la coordination nationale des étudiants en grève du 2 décembre (adoptée par 331 voix contre 8 et 6 abstentions).

⁵¹ Des manifestations ont lieu à Marseille (20 000 personnes), Lyon (25 000), Montpellier (10 000), dans le Nord et le Pas-de-Calais, à Nantes (16 000), Saint-Brieuc (10 000), Saint-Nazaire, Bordeaux, Pau, Nancy, Limoges, Nice, Grenoble, Rouen, Dijon, Orléans...



Le gouvernement entre alors en phase de répression du mouvement. Les effectifs de police pour « encadrer » la manifestation ont été largement augmentés⁵² et, pour la première fois depuis le début du mouvement, des affrontements prolongent la manifestation parisienne pendant la nuit.

La situation devient alors explosive. Le 5, la Sorbonne est occupée, puis évacuée par la police tandis que des manifestations plus ou moins spontanées traversent le Quartier latin, et sont sévèrement réprimées par la police. Au soir, René Monory annonce lors d'une allocution télévisée l'abandon de son projet de réforme du lycée et du baccalauréat, ainsi que des principales mesures contestées du projet Devaquet (droits d'inscription, diplômes et « orientation » des étudiants), mais aussi qu'il reprend la main sur le dossier de l'enseignement supérieur, à la demande du Premier Ministre.

Dans la nuit du 5 au 6 décembre, Malik Oussékine, étudiant sans engagement particulier, et qui ne participait pas aux affrontements, meurt des suites des coups qu'il a reçus de la part de policiers.

Le lendemain, Alain Devaquet démissionne, mais le projet n'est pas encore officiellement retiré. La coordination nationale décide d'une nouvelle journée nationale le 10 décembre mais, surtout, elle lance un appel « à toute la population, aux parents et aux enseignants » pour qu'ils rejoignent le mouvement et s'adresse aux organisations syndicales pour faire du 10 décembre une journée de grève générale.

Le 7, Jacques Chirac est reçu par le Président de la République et, le lendemain, la matinée est marquée par diverses formes de manifestations de solidarité avec les étudiants et de protestations contre la répression. À 13 heures, le Premier ministre annonce le retrait du projet.

Après divers atermoiements du côté des directions de la FEN et de la CFTD, les manifestations du 10 décembre sont maintenues, mais avec un contenu différent : il est demandé de ne pas porter de banderoles ou de signes d'appartenance politique ou syndicale, mais uniquement un badge « Plus jamais ça ! ».

⁵² Du 27 novembre au 4 décembre, les effectifs policiers mobilisés passent de 13 à 22 compagnies de CRS, de 13 à 14 escadrons de

gendarmes mobiles, plus 3 ^{ciés} de districts de la police parisienne.

Les 11 et 12 décembre, la coordination nationale décide la fin du mouvement, mais aussi de la réunion d'États généraux en mars 1987.

Un mouvement « apolitique » ?

Le caractère « apolitique » est souvent retenu comme un marqueur essentiel du mouvement. Il est d'ailleurs largement revendiqué par les jeunes qui se mobilisent, et noté par un grand nombre des observateurs de l'époque. Même Charles Pasqua, parle de « lycéens et étudiants inquiets et généreux », lorsque, fidèle à une rhétorique gaulliste développée depuis une vingtaine d'années, il dénonce les « professionnels de la déstabilisation » qui les manipulent⁵³, recevant d'ailleurs en réponse le slogan : « Nous, on se manipule tout seuls. »

Plusieurs faits accréditent cette lecture. Tout d'abord, la dépolitisation du milieu étudiant dans les années 1980, qui ne fera que s'amplifier par la suite, et sans doute plus encore dans les facultés de province, dont le rôle dans le mouvement est particulièrement important. Ensuite, le relatif effacement des syndicats étudiants au profit d'une « coordination » dont les membres sont théoriquement désignés par la « base » étudiante dans les différentes universités.

La volonté de cette coordination d'affirmer son indépendance vis-à-vis notamment de l'UNEF-ID se retrouve dans la mésaventure d'Isabelle Thomas, vice-présidente de ce syndicat, dont la candidature pour figurer au bureau de la coordination n'est pas retenue, même si l'on peut se demander si la position particulière de cette première porte-parole médiatique du mouvement⁵⁴ ne lui a pas valu des soutiens bien peu fermes du côté de son organisation.

Paradoxalement, c'est après la mise de côté d'Isabelle Thomas, la figure de David Assouline qui émerge comme chef de file de la coordination. Or celui-ci est très loin d'être « apolitique », puisqu'il milite depuis plusieurs années au sein d'un groupuscule trotskiste, la Ligue ouvrière révolutionnaire⁵⁵. Il est en revanche un « asyndical », puisque son adhésion à l'UNEF-ID a été

refusée, pour d'obscures raisons liées aux rivalités entre groupes et clans d'extrême-gauche.

De fait, on trouve dans cet « apolitisme » la conjonction de plusieurs attitudes. D'une part, fortement majoritaire, y compris dans les réunions de la coordination⁵⁶, la présence dans le mouvement d'étudiants et de lycéens sans aucune affiliation politique ou syndicale, et, globalement, une très forte défiance du monde étudiant vis-à-vis des partis⁵⁷. Ensuite, une stratégie de militants d'extrême-gauche, mais aussi communistes, de ne pas accréditer l'analyse d'un mouvement « de soutien » à l'opposition socialiste. Enfin, un jeu assez subtil de la part de la direction de l'UNEF-ID, qui n'était pas convaincue au départ de la possibilité de mobiliser et d'obtenir le retrait du projet, et préfère mettre en avant la coordination afin, d'une certaine façon, de garder les mains libres⁵⁸.



Isabelle Thomas, vice-présidente de l'UNEF-ID

Des rapports distants avec le syndicalisme

Le mouvement, du moins la frange la plus sceptique vis-à-vis des organisations politiques et syndicales, va connaître au fil du temps bref de la mobilisation une transformation de son rapport au mouvement syndical, en partie déterminée par une évolution en regard du mouvement syndical à son égard.

⁵³ Discours prononcé lors de la célébration des 10 ans du RPR, le 6 décembre 1986.

⁵⁴ Elle fait alors partie de la « minorité de la majorité », mitterrandiste proche de Julien Dray, et a plaidé très tôt, contre l'avis du reste de la direction, pour un investissement fort de l'UNEF-ID dans l'action.

⁵⁵ Créée en 1976 suite à l'exclusion de Michel Varga du PCI, la LOR, qui compte quelques dizaines de militants, rejoint la LCR en 1987.

⁵⁶ Cécile Chambraud analyse « l'affiliation » des participants aux

différentes réunions et pointe la légère majorité des « inorganisés » (C. Chambraud, « L'UNEF-ID dans le mouvement », *Politix*, n°1, 1988).

⁵⁷ 72 % des étudiants sondés en mars 1986 ont une image négative des partis politiques (cité par Robi Morder, « Devaquet si tu savais, 30 ans après, l'espace d'une génération », *Mediapart*, 25 novembre 2016).

⁵⁸ C'est l'analyse de Cécile Chambraud (art.cit.)



Manif un an après la mort de Malik Oussékine le 5/12/1987, de gauche à droite : J.-Louis Auduc (SNES), David Assouline, Sylvia Zappi ?, Pierre Juquin (PCF)

Il est très clair qu'au départ, la « coordination de Caen » est le produit, direct ou indirect, de la stratégie du « mouvement politique de masse » produit par la Ligue communiste révolutionnaire dans les années 1970 et dont divers courants et sous-courants de l'UNEF-ID sont porteurs.

La mise en place de la coordination nationale règle, du moins en grande partie, la question du rapport au syndicalisme étudiant ou, du moins, crée un cadre accepté par tous, dans lequel ces rapports peuvent être traités.

Les choses sont plus compliquées avec le syndicalisme enseignant. Tout comme le SNESup, le SNES apporte son soutien dès les premiers temps de la mobilisation. Il appelle ainsi aux manifestations du 27 novembre, mais avec la volonté de ne pas s'engager dans un soutien purement symbolique : il s'agit de donner aux enseignants du second degré des raisons de manifester. « Devaquet, Monory, même combat⁵⁹ », écrit Véronique Gensac qui, faisant état de la participation de plus en plus importante des lycéens au mouvement, met aussi l'accent sur les revendications propres aux élèves, convergentes mais partiellement différentes de celles des étudiants.

Dans la manifestation parisienne du 27, Bernard Dufourg et Patrick Rayou, rédacteurs en chef de *L'US*, venus à la rencontre des manifestants, font état cependant des difficultés de jonction avec les lycéens : « par-dessus tout, ils ne veulent pas être « récupérés » : c'est sans conteste l'expression que nous entendons le plus souvent⁶⁰ ». Paradoxalement, ils recueillent aussi des témoignages de lycéens qui sont allés au-devant de leurs professeurs et les ont trouvés assez froids, ne leur apportant qu'un soutien formel sans s'engager dans l'action.

Tout le problème est là, et il est d'autant plus complexe que, de son côté, la direction de la FEN campe sur une ligne de mobilisation « de solidarité » avec les étudiants, sans apporter de contenu revendicatif propre, si ce n'est un soutien formel au SNESup. Le SNI-PEGC reste dans le cadre des déclarations du CNAL (Comité national d'action laïque) du 25 novembre, qui apporte son « soutien aux étudiants et lycéens en grève ». Pour le 4 décembre, le syndicat du premier degré invite ses sections à « examiner les conditions d'un soutien pouvant aller jusqu'à la grève », mais limitée aux normaliens et élèves PEGC.

Le SNESup, lui, décide de « tout faire pour le retrait du projet de loi Devaquet⁶¹ », appelant notamment à la grève. Il souhaite la « convergence entre enseignants, étudiants et personnels non-enseignants », et demande aux professeurs d'intervenir dans leurs universités pour aménager les études et les modalités de contrôle afin de ne pas pénaliser les grévistes.

Pour la journée du 4 décembre, le SNES appelle plus clairement à la grève dans les lycées et pour les surveillants (MI-SE). Dans les collèges, les S1 sont invités à définir les modalités de leur participation à cette journée. La décision est aussi prise de diffuser lors de la manifestation des tracts de masse pour exposer les analyses du syndicat sur le lien réforme du lycée – réforme de l'université.

Le bilan dressé par Monique Vuillat de l'implication des professeurs dans cette journée est « contrasté⁶² ». Le SNES renforce alors son discours sur la cohérence des politiques éducatives : « on voit donc se profiler l'institutionnalisation de

⁵⁹ *L'US*, n°150, 27 novembre 1986.

⁶⁰ *L'US*, n°151, 6 décembre 1986.

⁶¹ Motion de la CA nationale du 28 novembre.

⁶² *L'US*, n°151, 6 décembre 1986

véritables filières : à « bon » lycée (« bon » collège), « bonne » université et « bon » diplôme, alors que la masse des jeunes seraient rejetée dans des formations dévalorisées, le patronat restant maître du jeu », écrivent Francis Berguin et Michèle Jacquet, secrétaires nationaux chargés respectivement de la politique scolaire et du second cycle. Le Bureau national du 2 décembre décide alors une consultation nationale des personnels. Ceux-ci doivent se prononcer sur trois options : « Pour le projet de réforme Monory/Retrait du projet de réforme Monory/Amélioration des enseignements et des conditions de travail ». Cette consultation, un peu bricolée, fait cependant long feu, car la précipitation des événements la rend caduque.

Une possible convergence des luttes

La « jonction », si difficile, est cependant en cours. La réunion de la coordination nationale du 6 décembre, au lendemain de la mort de Malik Oussékine, marque un possible basculement du mouvement. Pour la première fois, des représentants des organisations syndicales sont invités à y participer, et à s'y exprimer. Répondent présents la CGT, le SNEP, le SNESup et le SNES⁶³. Ce qui ressort de la motion finale, c'est le sentiment que le mouvement étudiant/lycéen est allé au bout de ce qu'il pouvait faire : « un million [de manifestants] n'a pas suffi⁶⁴ ». Le choix est donc fait de prendre contact avec les organisations syndicales pour faire du 10 décembre une journée de « grève générale ».

On pourra longtemps s'interroger sur ce qu'il en aurait été des suites du mouvement si le Premier ministre n'avait annoncé le retrait du projet. Le fait est que l'accueil syndical à cet appel a été très divers. Si l'ensemble des organisations (CGT, FEN, CFTC, FO et CFTC) appellent le 8 décembre les salariés à manifester leur soutien et leur deuil, la perspective du 10, et de ses suites, divise.

Seule la FEN, au début, s'est inscrite dans le cadre prédéfini par la coordination d'une action « de soutien » au mouvement. Depuis fin novembre, la direction de la fédération a pris fait et cause pour le mouvement, tout en insistant sur le rôle moteur de l'UNEF-ID dans l'action⁶⁵, en minimisant ou justifiant les tentatives de captation du

mouvement par le Parti socialiste⁶⁶, tout en ne portant pas de mot d'ordre de grève clair et net.

La CGT répond aussi très positivement, avec le souhait de ne pas se contenter d'une action « de soutien » ; en appelant les jeunes salariés et les jeunes chômeurs à se joindre au mouvement, elle montre sa volonté d'en élargir et l'assise et le contenu.

Le reste du mouvement syndical oscille en revanche, entre scepticisme et franche hostilité. Si l'on met de côté la CGC et la CFTC, à l'époque très liée à la droite parlementaire, FO donne dès le 7 novembre une réponse sans nuance : la confédération refuse tout « amalgame politico-syndical qui a pour inconvénient grave de dénaturer le mouvement étudiant ». Quant à la CFDT, elle profite de l'annonce du retrait du projet pour estimer la manifestation du 10 « sans objet ». Au final, elle enverra des délégations dans les manifestations.

Après des atermoiements, la FEN, qui hésite à emboîter le pas de la CFDT, finit par confirmer, le 9 à midi, son appel pour le 10, mais en levant le mot d'ordre de grève.

Les nombreuses manifestations à Paris et en province, le lendemain, sont silencieuses et dignes. Plusieurs organisations (dont le SNES) s'y expriment dans de courts textes qui développent tous le même thème : « Plus jamais ça ! ».



« Nous n'oublions pas », 5 décembre 1987 : Daniel Audic (SNIEN-UA), Louis Weber (SNES), Michel Veylit (UA-FEN), Joël Derien (SNI-Pegc -UA), Guy Odent (SNESup), Monique Vuallat (SNES), Jacques Royer (SNEP), Pierre Toussanel (SNES)

⁶³ Frédérique Piel, secrétaire du S3 de Paris et membre du BN en fait un compte rendu dans *L'US*, n°152 du 18 décembre 1986.

⁶⁴ *Appel à toute la population, appels aux parents et aux enseignants*, 6 décembre 1986.

⁶⁵ Voir notamment l'article de Jean-Michel Laxalt dans *L'Ecole Libératrice* n°12, 29 novembre 1986.

⁶⁶ L'éditorial de Jean-Claude Barbarant dans *L'Ecole Libératrice* n°13 du 6 décembre 1986 en est un bon exemple.

5- Monôme des zombies ou génération Mitterrand ? Les suites d'un mouvement

Le caractère inattendu du mouvement, alors qu'on théorisait un peu partout sur la « bof génération » et l'apathie d'une jeunesse habitée par l'individualisme et plus préoccupée de réussite personnelle que d'engagement, conduit à ce que chacun cherche à en donner une interprétation, à chaud, avec parfois des excès dans l'exécration comme dans l'éloge. Plus de trente ans après, il est possible sans doute d'en faire un bilan moins passionné et plus réaliste.

Les organisations étudiantes

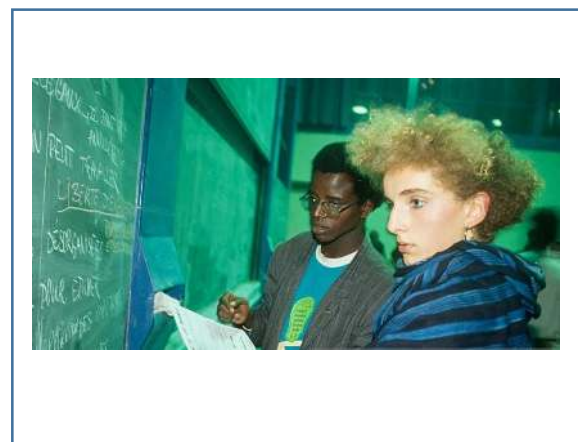
Le jour de son autodissolution, le 12 décembre, la coordination nationale décide l'organisation d'États-généraux en mars pour recueillir les propositions des étudiants mobilisés dans l'action et élaborer un projet alternatif pour l'université. Ceux-ci se tiennent fin mars 1987 à Saint-Denis, dans des locaux de l'Université Paris VIII. De très nombreux problèmes d'organisation, à la fois matérielle et politique, émaillent leur préparation, qui voient s'affronter de façon plus ou moins ouverte les différents courants du mouvement étudiant. Au grand dam de l'UNEF-ID, les militants de sa concurrente l'UNEF-SE se montrent bien plus investis et influents dans les phases de préparation. On trouve là assez nettement le clivage entre un courant porté à la protestation et à la contestation, et un autre dont la culture politique est plus axée sur la construction et la proposition d'alternative.

Le faible investissement des étudiants, sans rapport avec l'ampleur de la mobilisation, la distance prise par les organisations étudiantes (surtout l'UNEF-ID) vis-à-vis de l'événement, conduit à ce que ces états-généraux ne débouchent sur rien, ou pas grand-chose. Il y a bien des textes qui sont adoptés, mais aucune structure n'est mise en place pour les porter. Les discours sur l'unité, qui conduit même certains à envisager une réunification, restent des discours.

L'UNEF-ID semble assez nettement bénéficier de son engagement, qu'elle fait fructifier par une longue campagne d'opinion⁶⁷. Lors des élections universitaires suivantes, elle reste largement en

tête (35,7 % des voix en 1989 au CNESER, puis entre 25 % et 38 % dans les années 1990), tandis que l'UNEF-SE s'écroule sous les 20 %. La concurrence reste donc assez vive entre les deux syndicats, jusqu'à ce que l'émergence d'une nouvelle force, la FAGE⁶⁸, les pousse à une fusion qui ne se réalisera qu'en 2001.

On peut cependant noter la création, dans la foulée des États-généraux, de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL). Son congrès constitutif se tient en mai 1987. Il s'agit plus d'une création artificielle, à partir des réseaux de la « minorité de la majorité » de l'UNEF-ID que d'une génération spontanée, mais, après la déréliction de l'UNCAL⁶⁹, la FIDL reste pour une dizaine d'années⁷⁰, l'unique organisation lycéenne à peu près active et un tant soit peu représentative.



Delphine Batho, présidente de la FIDL (1990-1992), vice-présidente de SOS Racisme, future députée des Deux-Sèvres et ministre déléguée à la justice auprès de Christiane Taubira, puis de l'Ecologie dans les deux gouvernements de J.-Marc Ayrault

⁶⁷ Elle organise plus tard de nombreux débats et réunions en utilisant après 1988 comme support le film documentaire « Devaquet, si tu savais » de Francis Kandel, Franck Schneider.

⁶⁸ Née en 1989 à Strasbourg, la FAGE, qui ne se revendique pas « syndicat » étudiant et prône l'apolitisme, émerge rapidement dans les années 1990.

⁶⁹ Union nationale des comités d'action lycéenne, où les jeunes communistes étaient influents et que le SNES avait aidé à s'organiser.

⁷⁰ Il faut attendre 1994 pour que soit créée l'Union nationale lycéenne (UNL).

Génération politique nouvelle à gauche ?

On a beaucoup glosé sur l'émergence à partir de ce mouvement d'une nouvelle génération de responsables politiques, essentiellement au sein du Parti Socialiste. Avec des fortunes diverses, Isabelle Thomas, David Assouline, Philippe Darriulat⁷¹, ont poursuivi une carrière politique. Il en est de même des premiers responsables de la FIDL⁷². L'impression est cependant un peu trompeuse. On peut d'abord remarquer qu'aucun d'entre eux n'a eu de rôle politique de premier plan et, surtout, que le mouvement contre la loi Devaquet n'a pas eu d'effet particulier sur l'entrée en politique de ses « leaders ». Les organisations étudiantes sont en effet, depuis longtemps, des viviers de responsables politiques pour les partis de gauche. Parmi les prédécesseurs des figures de proue de 1986, on trouve tout autant de futurs responsables politiques que pendant, ou même après le mouvement⁷³.

Mais moins que les parcours individuels, ce qui est intéressant est le succès de la greffe d'une culture et d'une pratique politique assez éloignée de ce qu'était le PS d'Epinay, produit de la fusion d'une gauche électoraliste et d'une gauche intellectuelle, qui se cherchait depuis longtemps les moyens d'agir directement sur les masses. Après l'échec de l'intégration de la « troisième composante » des assises du socialisme, les hauts et les bas de la relation privilégiée entre les mitterrandistes et la direction de la FEN, le travail direct ou quasi-direct avec la jeunesse, entamé avec la création de SOS-Racisme⁷⁴, prend une ampleur nouvelle et une efficacité politique immédiate.

Cela favorisera l'intégration de ces courants, qui oscilleront entre un positionnement très à gauche et une participation aux majorités internes, au sein du parti.

De fait, les gains politiques sont assez rapides. Même s'il serait excessif de mettre la défaite de Jacques Chirac à la présidentielle de 1988 uniquement sur le compte de son échec face à la mobilisation de la jeunesse, celle-ci a sans aucun doute contribué à relégitimer la candidature du

président sortant. Ainsi, la campagne d'affichage sur le slogan « Génération Mitterrand », débutée fin janvier 1988, et qui prépare l'annonce tardive de sa candidature par le président sortant, fait implicitement référence à la mobilisation de la jeunesse de la fin de l'année 1986.



25 ans après, la députée européenne Isabelle Thomas et le sénateur David Assouline

Une droite durablement en difficulté sur les questions éducatives

Pour la droite, en revanche, le coup est rude. La violence des propos de l'écrivain Louis Pauwels, éditorialiste du *Figaro Magazine*, parlant des étudiants mobilisés comme de « zombies », et les décrivant comme des « enfants du rock débile », poussant l'excès jusqu'à les juger frappés « d'un SIDA mental »⁷⁵ marque la profonde coupure entre une partie de la droite et la jeunesse.

Sans sombrer dans de telles outrances, le SNALC, qui avait pourtant affirmé un grand scepticisme vis-à-vis de la réforme Monory, et notamment refusé « l'introduction dans le

⁷¹ Isabelle Thomas participera au comité de campagne de F. Mitterrand en 1988, elle sera plus tard députée européenne ; Assouline sera sénateur et porte-parole du PS ; Darriulat, qui s'est rapidement tourné vers l'enseignement et la recherche, se contentera d'un mandat d'élu local à Paris.

⁷² Frédéric Hocquard, son premier président, sera ensuite maire adjoint (PS) à Paris ; François Delapierre, qui lui succède en 1988, sera jusqu'à sa mort en 2015, un très proche collaborateur de Jean-

Luc Mélenchon.

⁷³ Citons, avant 1986, J.-C. Cambadélis, J. Dray, et bien après Christophe Borgel, Pouria Amirshahi (tous deux futurs députés PS), Marie-Pierre Vieu, Bruno Julliard, sans oublier Delphine Batho (présidente de la FIDL de 1990 à 1992).

⁷⁴ SOS-racisme.

⁷⁵ *Le Figaro Magazine*, 6 décembre 1986.

baccalauréat d'une prise en compte chiffrée du contrôle continu (mise en cause de sa valeur et de sa reconnaissance comme diplôme national, « pont » entre le secondaire et le supérieur)⁷⁶ », va tirer à boulet rouge sur les étudiants mobilisés, dénonçant le « harcèlement syndicalo-politique » et affirmant que « le but recherché était la déstabilisation du gouvernement en place⁷⁷. »

Dans l'année qui suit, le gouvernement campera sur des positions très attentistes en matière éducative, se contentant de mener une politique d'austérité budgétaire, sans pour autant raviver le débat par le moindre projet de réforme.

Cet échec cuisant nourrira sans doute un esprit de revanche encore plus aiguisé. Lorsqu'en 1993 RPR et UDF reviendront au pouvoir, à la faveur d'un véritable raz-de-marée électoral, la majorité reproduira quasiment à l'identique le schéma tactique de 1986, appliqué cette fois-ci à un autre marqueur idéologique : le financement de l'enseignement privé. Là encore, la mobilisation massive conduira à un recul complet et à un renversement du rapport de force⁷⁸.

Devaquet : de l'histoire ancienne ?

Plus de trente ans après la loi Devaquet, l'épisode semble très éloigné. Pas tout à fait tombé dans l'oubli, mais suscitant au final peu d'intérêt⁷⁹. Les acteurs ne sont plus les mêmes. Certains, centraux, ont disparu, comme la FEN ou l'UNEF-ID. D'autres n'ont plus ni le même poids politique, ni les mêmes ambitions, au point que certains prédisent leur disparition prochaine. D'autres, enfin, sont apparus et jouent un rôle déterminant dans la définition des politiques publiques.

Le système éducatif lui-même a profondément changé : la massification du supérieur, encore en gestation à l'époque, est désormais installée. La proportion de bacheliers dans une génération a plus que doublé, en grande partie grâce au développement des baccalauréats technologiques, totalement oubliés dans les discours et les débats de 1986, et des bacs professionnels, alors balbutiants.

À y regarder de plus près, on ne peut que constater cependant de fortes similitudes entre le contenu des réformes projetées en 1986, tant sur l'accès au supérieur que sur le lycée, et celles en

œuvre en 2017-2018, et qui portent sur les mêmes sujets. On retrouve aussi dans le contexte les mêmes obstacles à l'unité syndicale, les mêmes discours sur les difficultés de mobilisation, sur une jeunesse apathique et dépolitisée, sur la démoralisation des forces de progrès.

Sommes-nous à la veille d'un nouveau « scénario imprévisible » ? L'accumulation des poudres est-elle suffisante pour qu'une étincelle puisse y mettre le feu ? Et d'où viendra l'étincelle ?

Toute la difficulté de l'action syndicale est précisément qu'il faut agir sans jamais avoir de réponse a priori à toutes ces questions ■

A l'annonce de la mort d'Alain Devaquet, le 19 janvier 2018, à 75 ans, plusieurs commentateurs ou responsables politiques ont souligné la continuité entre le projet Devaquet et les réformes en cours.

Luc Chatel, ancien ministre UMP de l'Éducation nationale parle ainsi d'un homme « qui avait eu raison trop tôt » (*Le Monde* du 21 janvier 2018).

Quant à Claude Lelièvre, une référence en matière d'histoire de l'éducation, il indique que « La philosophie de la réforme actuelle est à peu près la même que la réforme voulue initialement par Alain Devaquet. » (<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/claude-lelievre-reforme-devaquet-ne-fixait-pas-d-attendus.html>)

⁷⁶ Motion du congrès de la CSEN du 17 octobre 1986.

⁷⁷ Editorial de Jean Bories, *La Quinzaine universitaire* n°948, 15 novembre 1986.

⁷⁸ Voir *Points de Repères*, n°38, « La Laïcité : un principe

progressiste ? », 2017.

⁷⁹ Voir la bibliographie figurant sur le site du GERME (<http://www.germe-inform.fr/?p=2424>).

VISITEZ LE SITE DE L'IRHSES

<http://www.irhses.snes.edu>

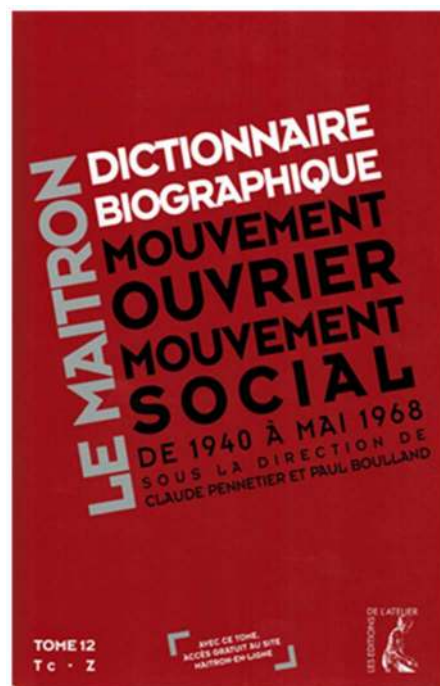
Vous y trouverez de nombreuses informations mises à jour de façon régulière, les inventaires de nos archives et les PDF de nos bulletins *Points de Repères* et *PDR-Infos*

PLUS DE 200000 NOTICES !

Le MAITRON : l'aventure continue

L'IRHSES prendra toute sa place dans le cadre de l'HIMASE pour la poursuite de l'œuvre collective. En tenant compte de l'expérience acquise pour la période 5 (1940-1968), le travail sur la période 6 (1940-1995) commence à prendre forme. Un collectif coordonné par Alain Dalançon pour l'ensemble du corpus enseignement et éducation s'applique à élaborer des listes de biographiables et à écrire des notices. Les premières sont déjà en ligne. Tandis que les notices de la période 5 continuent à être revues et précisées.

Les militant.e.s retraité.e.s du SNES sont particulièrement sollicité.e.s pour répondre à des questionnaires et nous aider à rédiger les notices.



Vous pouvez toujours commander le tome 12 du Maitron qui vous donnera droit à la consultation gratuite de toutes les bios en ligne (180000). (65€ + port) editionsatelier.com

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation pour l'année scolaire 2017-2018

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement :

NOM : Pré-

nom :

S1, S2 ou S3 de :

adresse postale :

.....

.....

Mail :

COTISATIONS

	normale	soutien
Individuel :	20€	40€
S1 :	20€	40€
S2 :	40€	80€
S3 :	125€	200€
Association, ou syndicat :	60€	120€

Adressez votre chèque à IRHSES :

46 avenue d'Ivry, 75647, Paris, cedex 13